

Numéro	CRCAC/ 2022-11-29/03
Date d'affichage	14/03/2023
Date de mise en ligne	14/03/2023



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

-

**Délibération du 29 novembre 2022 portant approbation de la charte de signature des
productions scientifiques**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5 et L712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 19 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu la convention établie entre le CNRS et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du 13 décembre 2021.

APPROUVE la charte de signature des productions scientifiques de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ci-après annexée.

Délibération CRCAC/2022-11-29/03	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	22
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	22
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 10 mars 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Annexe 1 : Charte des signatures des publications scientifiques



Charte de signature des productions scientifiques

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Chaque signature d'une production scientifique (écrite ou orale) contribue tant à la visibilité qu'à la reconnaissance des chercheuses et chercheurs mais aussi à celles des structures qui les accueillent, universités comme organismes de recherche. Afin d'accroître cette visibilité, les membres de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne signeront leurs productions scientifiques en respectant la charte de signature de l'établissement ainsi que les exigences déontologiques relatives à la signature des productions scientifiques.

La signature doit impérativement mentionner :

- L'identité de l'auteur ou des co-auteurs ;
- L'affiliation, soit *au minimum* deux informations : « Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne » et le nom de l'unité de recherche de rattachement ;
- Les mentions « Paris, France »

Pour les auteurs employés par l'Université, personnels permanents ou non, le nom de l'établissement, sous la forme « Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne », doit toujours figurer immédiatement après le nom du ou des auteurs.

Pour les auteurs rattachés à une unité propre de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la signature est la suivante :

Auteur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, [éventuellement nom de la composante], nom ou acronyme de l'Unité, Paris, France.

Pour les auteurs rattachés à une unité mixte de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la signature est la suivante :

Auteur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, [éventuellement nom de la composante], CNRS, autres tutelles principales le cas échéant, nom ou acronyme de l'Unité, Paris, France.

Chaque unité mixte de recherche définit l'ordre d'apparition des organismes de tutelle dans son modèle de signature. Pour les personnels de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et les personnels CNRS des UMR dont l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est la seule tutelle universitaire, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne doit apparaître en premier (voir l'article 2.4 de la convention signée entre le CNRS et l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne le 13/12/2021).

Il est fondamental de respecter à lettre la forme « Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ». Cette forme ne doit en aucun cas être modifiée ou traduite dans une autre langue.

N.B. Les travaux issus de projets financés par des structures spécifiques (Idex, Labex, Fédérations de recherche, Instituts fédératifs, Observatoires, etc), par des agences de financement (ANR, Europe, autres institutions) ou des chaires doivent ajouter une ligne de remerciements qui mentionne l'identifiant du projet. Ces références ne doivent pas apparaître dans la signature.

Exemple : *"Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d'Avenir, Initiative d'Excellence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - SorbRising"*

Version en langue anglaise : *"The project leading to this publication has received funding from the "Investissements d'Avenir" French Government program managed by the French National Research Agency (reference : ANR XX).*

Pour toute question relative aux productions scientifiques, contactez la Direction de la Recherche et de la Valorisation, par mail à : secdireval@univ-paris1.fr.